

**BTS Métiers de la coiffure
Session 2024**

ANNEXE 7 - 2 : Page de couverture du rapport d'activités professionnelles

Nom patronymique : épouse :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance:.....

.....

E6 : Projet – RAPPORT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Titre du rapport :

La constatation de non-conformité du rapport d'activités entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré. La non-conformité du rapport d'activités peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du rapport d'activités,
- Dépôt du rapport d'activités au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.